



Le jury disciplinaire de la CAF a rejeté hier 26 mai la plainte de la République démocratique du Congo concernant le milieu de terrain de l'Étoile rouge de Belgrade et du Gabon Guelor Kanga (30 ans), faute d'élément probant.

Au mois d'avril dernier, la RDC accusait le joueur d'avoir menti sur à peu près tout ce qui constitue l'identité d'une personne : son âge, son nom, son lieu de naissance et sa nationalité. Pire, la Fédération congolaise de football (FECOFA) parlait même d'usurpation d'identité.

D'après les représentants de la RDC, le vrai nom de Guelor Kanga serait en réalité Kiaku Kiaku Kiangani Guelor, né à Kinshasa en RDC (et pas à Oyem au Gabon), en 1985 (et pas en 1990).

L'audition des deux parties, qui a eu lieu lundi, aurait pu aboutir sur l'exclusion de la sélection gabonaise de la prochaine CAN, qui doit se tenir en janvier 2022 au Cameroun.

Le jury disciplinaire de la CAF a rejeté « purement et simplement » la plainte de la FECOFA, indiquant par ailleurs que lesdits éléments n'étaient pas suffisamment « probants » pour « établir matérialité d'une falsification de l'identité de Guelor Kanga kaku.